



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 07751

Numéro SIREN : 792 450 850

Nom ou dénomination : CAP ING

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2016 sous le numéro de dépôt 112041



1611216302

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2016-11-15                       |
| NUMERO DE DEPOT : | 2016R112041                      |
| N° GESTION :      | 2013B07751                       |
| N° SIREN :        | 792450850                        |
| DENOMINATION :    | CAP ING                          |
| ADRESSE :         | 8 rue de Tocqueville 75017 Paris |
| DATE D'ACTE :     | 2016/09/27                       |
| TYPE D'ACTE :     | CERTIFICAT                       |
| NATURE D'ACTE :   |                                  |

Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

JB B77S1

Julien BEYSSAC

**CAP ING SAS**

8, rue de Tocqueville

75017 PARIS

**CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE**

32, rue de Paradis

75010 PARIS

Tél: 09 82 23 88 60 • 01 71 70 37 49

Inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris-IDF

Siret: 749 871 778 000 17 • [www.efcg-audit.com](http://www.efcg-audit.com)

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

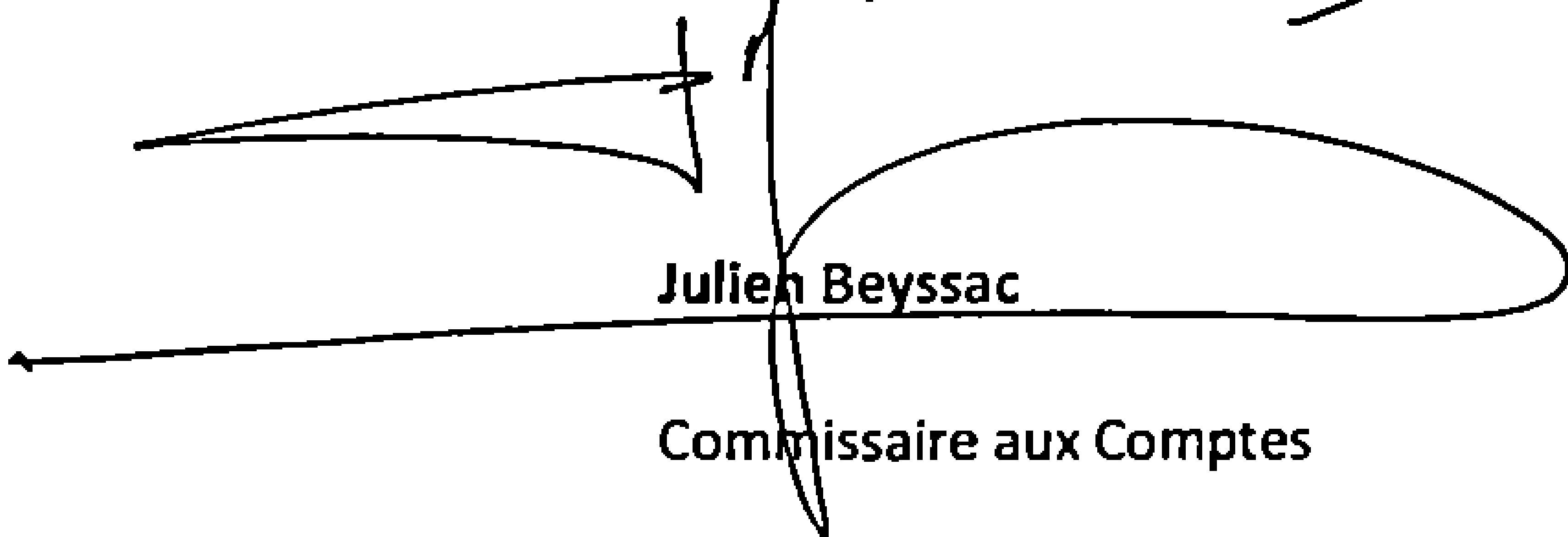
Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel Monsieur Bertrand Dullin a souscrit 13 800 actions nouvelles d'un nominal de euros 10 Euro de la société CAP ING SAS à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2016;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de Monsieur Bertrand Dullin de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 27 septembre 2016, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 27 septembre 2016, duquel il ressort que Monsieur Bertrand Dullin possède sur la société CAP ING SAS une créance de 432 904,46 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

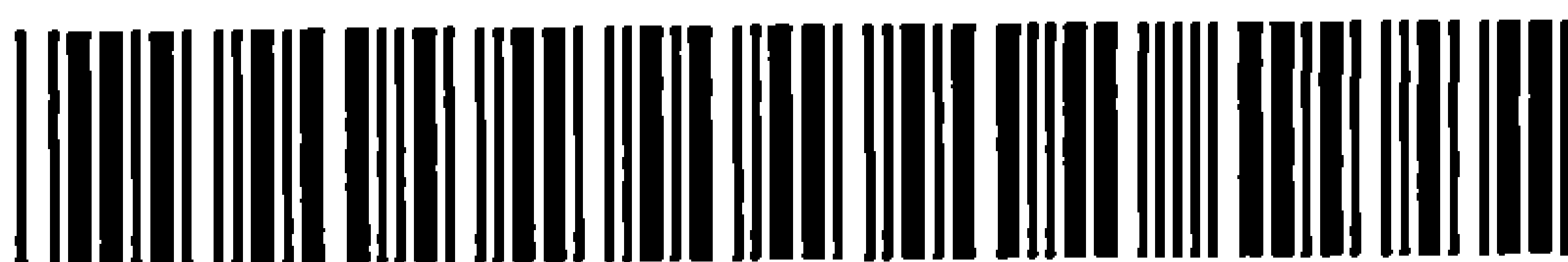
Fait à Paris

Le 27 septembre 2016,



Julien Beyssac

Commissaire aux Comptes



1611216301

|                   |                                  |
|-------------------|----------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2016-11-15                       |
| NUMERO DE DEPOT : | 2016R112041                      |
| N° GESTION :      | 2013B07751                       |
| N° SIREN :        | 792450850                        |
| DENOMINATION :    | CAP ING                          |
| ADRESSE :         | 8 rue de Tocqueville 75017 Paris |
| DATE D'ACTE :     | 2016/09/27                       |
| TYPE D'ACTE :     | DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE     |
| NATURE D'ACTE :   | AUGMENTATION DE CAPITAL          |
|                   | REDUCTION DE CAPITAL             |

1287751

CAP ING

|                                                                        |  |                                                                                                                                       |  |
|------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Greffier du Tribunal<br>de Commerce et des Sociétés<br>Acte de société |  | Société par actions simplifiée au capital de 16.000 euros<br>Siège social : 8 rue de Tocqueville 75017 PARIS<br>RCS PARIS 792 450 850 |  |
| 15 NOV. 2016                                                           |  | DB 27/09/16 AU-RK-<br>CA 27/09/16                                                                                                     |  |
| Sous le N°: R112061                                                    |  |                                                                                                                                       |  |
| <b>PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2016</b>          |  |                                                                                                                                       |  |

L'an deux mille seize,  
Le vingt-sept septembre,

Monsieur Bertrand DULLIN, associé unique de la société CAP ING, Société par actions simplifiée au capital de 16.000 euros dont le siège social est 8 RUE DE TOCQUEVILLE 75017 PARIS immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 792 450 850 a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide d'augmenter le capital social s'élevant à seize mille euros (16 000 €) entièrement libéré, d'un montant de cent trente-huit mille euros (138 000 €) par l'émission de 13 800 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 euros, émises au pair, pour le porter à cent cinquante-quatre mille euros (154 000 €).

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'incorporation de créances détenues sur la société par Monsieur Bertrand DULLIN, associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, décide de réduire le capital social entièrement libéré s'élevant à cent cinquante-quatre mille euros (154 000 €), pour le porter à seize mille euros (16 000 €). Cette réduction est motivée par les pertes constatées au cours des exercices clos les 30 septembre 2014 et 2015.

L'associé unique, autorise cette réduction de capital d'un montant de cent trente-huit mille euros (138 000 €) par imputation des pertes reportables, qui sera réalisée par annulation de 13 800 actions de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir approuvé l'augmentation du capital suivie de sa réduction, décide qu'il n'y a pas lieu de modifier l'article 7 des statuts puisque le capital de la société reste fixé à la somme de 16.000 (seize mille) euros et qu'il est divisé en 1.600 actions de même catégorie, et entièrement libérées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Enregistre à : SIE DE PARIS 17EME LES BATIGNOLLES

Le 20/10/2016 Bordereau n°2016-829 Case n°23

Lxi 4620

Enregistrement : 375 € Penalties

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent des impôts

Catherine HALLON  
Agente des Finances Publiques

  
Bertrand Dullin